

<https://www.snetap-fsu.fr/AESH-dire-STOP-aux-dysfonctionnements-et-toujours-porter-un-veritable-statut.html>



AESH, dire STOP aux dysfonctionnements et toujours porter un véritable statut pour un véritable métier

! Date de mise en ligne : mercredi 20 avril 2022

- Métiers - AED-AESH - AED/AESH : les publications du SNETAP-FSU -

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Le 6 avril dernier, l'Intersyndicale [CGT-AGRI](#) et [SNETAP-FSU](#) a rencontré la [DGER](#) et le SRH sur la question des [AESH](#). Cette demande de rencontre faisait suite.

[Un soutien et une adhésion à toutes les revendications de l'Intersyndicale ayant appelé à la mobilisation du 5 avril.](#)

Nous avons notamment rappelé que nous dénonçons :

1. " le salaire indigne, le temps partiel contraint, dépendance au conjoint-e,
2. " la volonté d'étendre les tâches des [AESH](#) en dehors de l'école, proposant ainsi pour augmenter les salaires, des conditions salariales toujours plus mauvaises,
3. " les logiques d'économiques qui détériorent nos conditions d'accompagnement notamment pour les accompagnements d'[AVS](#) mutualisée,

Nous demandons donc un statut de fonctionnaire de catégorie B et un plein temps pour 24h d'accompagnement

Toujours évoquer et dénoncer les dysfonctionnements que subissent les [AESH](#) dans l'enseignement agricole
L'intersyndicale fait l'analyse que l'origine de ces dysfonctionnements est, notamment, le choix d'allouer la gestion des contrats AESH aux établissements et non directement au service des ressources humaines du ministère.
L'autonomie des établissements a alors laissé la place à une gestion différente d'un [EPL](#) à l'autre et, malgré les rappels de la [DGER](#), de nombreux chefs-fe-s d'établissement continuent à ne pas respecter les textes.

Voici les dysfonctionnements évoqués

1. " Mauvaise intégration des collègues lors de leur arrivée dans un établissement : besoin d'un livret d'accueil et d'un vade-mecum,
2. " Mauvais suivi RH au niveau des [DRAAF](#) : Incapacité d'évaluer la masse salariale, les contrats sont validés malgré des erreurs flagrantes (pourcentage du temps de travail, par exemple),
3. " Note de service non respectée : annualisation des temps d'accompagnement des périodes de stage, travail pendant les vacances scolaires, travail pendant les JPO, tâches n'ayant pas de rapport avec l'inclusion,...
4. " Refus d'appliquer les clarifications apportées par la DGER dès la fin d'année scolaire 2020-2021 sous prétexte qu'une note de service est sortie depuis.
5. " Difficulté de communication des dossiers pour passage en [CDI](#) et de faire valoir pour certains collègues leur parcours comme justifiant à la CDIisation
6. " Où en est le projet de mobilité des AESH par la publication d'une NS de mobilité spécifique ? Comment organiser une mobilité respectueuse des agents en situation précaire ? Quid des priorités [CDI/CDD](#) d'une année à l'autre ?
7. " EDT qui est annexé au contrat pour les AESH de l'[EN](#), ce n'est pas souvent le cas à l'Agri. Pourquoi ?

Conclusion : Le SRH et la DGER n'ont fait que déplorer le constat fait par les organisations syndicales et remercient les participants pour avoir fait remonter tous les dysfonctionnements et invitent à continuer à le faire. Les représentantes du SRH et de la DGER reconnaissent la nécessité d'une expertise plus fine à propos de la mutualisation des AESH.

AESH, dire STOP aux dysfonctionnements et toujours porter un véritable statut pour un véritable métier

Pour l'Intersyndicale [CGT](#)-AGRI et le SNETAP-[FSU](#)

Baptise CHAUVIN, représentant national AESH